



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

*Séance du 25 Avril 2019*

En exercice : 45

Présents : 27

Votants : 30 (dont 3 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 3

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**OBJET :**

Mme et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER – F. GONZALES - P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

**ASSAINISSEMENT**

Mmes et MM. P BONNET – A. CORNE – JD. BARRAUD – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

**FOURNITURE  
DE PRODUITS  
CHIMIQUES POUR  
L'EPURATION  
DES EAUX USEES  
LOT N°1 :  
CHLORURE  
FERRIQUE**

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme C. BOUARD à M. B. AGUIAR – Mme N. COULANGE à M. F. SZYPULA – Mme M. MONTIBERT à M. J. TERRACOL

Absents excusés :

Mme et MM. JS. LALOY - J. GAILLARD – A. DUMONT – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

**AVENANT N°2**

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués.

Rendue exécutoire :

Mmes et MM. C. BERTIN - C. CATARD - G. DURANTET - A. GIRAUD – F. BOFFETY - E. VOITELLIER – A. CHAPUIS, Membres

Transmise en Sous-Préfecture le :

- 3 MAI 2019

Publiée ou notifiée le :

- 3 MAI 2019

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

**Vu** la délibération n°30 du Bureau Communautaire du 09 avril 2015 approuvant l'attribution du marché de fourniture de chlorure ferrique à la société BRENTAG, domiciliée 90 avenue du progrès, 69680 CHASSIEU, passé pour une durée de 1 an reconductible 3 fois 1 an,

**Vu** la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 07 octobre 2017 autorisant le Bureau Communautaire, notamment en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ... à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

**Considérant** la nécessité pour Vichy Communauté de prolonger la durée de reconduction de la 4<sup>ème</sup> période jusqu'au 15 juillet 2019 afin de coordonner les dates des autres lots de marchés de fourniture de produits chimiques, et de pouvoir intégrer un nouveau lot dans la nouvelle procédure,

**Considérant** que cette prolongation n'a pas d'incidence sur le montant maximum annuel du marché considéré,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 au marché n°AO2015-04,
- de donner mandat au Président ou au Vice-Président délégué pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 25 avril 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





**VICHYCOMMUNAUTÉ**

## **AVENANT N° 2 AU MARCHÉ AO 2015.04**

### **A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire**

**Ministère, collectivité territoriale ou établissement :**

**VICHY Communauté d'Agglomération**

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

*Représenté par le Conseiller Délégué à la Commande Publique Monsieur Michel GUYOT*

**Titulaire du marché :**

**BRENNTAG SA**

5, rue Arago

69680 CHASSIEU

N° SIRET : 70980178100127

*Représenté par Monsieur GUIDICELLI Bernard, Directeur Régional*

### **B. Renseignements concernant le marché**

**Objet du marché :** Fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées dans le cadre d'une démarche développement durable – lot 1 : fourniture de chlorure ferrique

**N° du marché :** AO 2015.04

**Date de démarrage du marché :** 16 Mai 2015

**Notifié le :** 11 mai 2015

**Montant maximum annuel du marché :** 60 000.00 € HT

**Durée initiale de marché :** 4 ans (reconductions comprises)

**Date de la délibération autorisant la signature du présent avenant :** le 25 avril 2019

## C. Objet de l'avenant

**Préambule** : Une nouvelle consultation a été lancée par Vichy Communauté pour l'attribution de nouveaux contrats relatifs à la fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées. Cette consultation comprend quatre lots dont la fourniture de polymère. Dans l'attente de la formalisation d'un nouveau contrat il convient donc de proroger jusqu'au 15 juillet 2019 le marché AO 2015.05 afin d'uniformiser la date de démarrage des prestations de l'ensemble des lots jusqu'ici décalée.

Le montant maximum annuel de la dernière année de reconduction du marché n'étant pas atteint, cette prorogation n'engendre pas d'augmentation du montant du marché.

### **ARTICLE 1 : Objet**

Le présent avenant n° 2 a pour objet de proroger le délai d'exécution du marché AO2015.04 jusqu'au 15 juillet 2019 et ce dans l'attente de la formalisation d'un nouveau contrat.

### **ARTICLE 2 : Prise d'effet**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

### **ARTICLE 3 : Clauses**

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

## D. Signatures des parties

A ....., le

A Vichy, le

Pour la société  
(Cachet et signature)  
GUIDICELLI Bernard

Le Représentant de la Communauté d'Agglomération  
Vichy Communauté  
Le Conseiller Délégué à la Commande Publique  
Michel GUYOT  
(Signature)

## E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A ....., le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2019 -

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR  
L'EPURATION DES EAUX USEES LOTS N° 1 : CHLORURE FERRIQUE -  
AVENANT N° 2

.....  
Date de décision: 25/04/2019

Date de réception de l'accusé 03/05/2019  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 25AVR2019\_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190425-25AVR2019\_3-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....  
Nom du fichier : 3.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190425-25AVR2019\_3-DE-  
1-1\_1.pdf )